



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 mai 2024  
Français  
Original : anglais

## La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 30 novembre 2023 (S/2023/934) ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

#### II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

##### A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

###### Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

2. Durant la période considérée, le dialogue national inclusif, qui a eu lieu au Gabon et l'élection présidentielle tenue au Tchad ont marqué un tournant dans la transition politique qui s'opère dans ces pays. Dans l'ensemble de la sous-région, la situation est demeurée relativement stable bien que l'espace civique soit restreint dans certains pays.

3. En Angola, le 29 février, un projet de loi proposant un redécoupage administratif et l'augmentation du nombre de municipalités, qui passerait de 164 à 325, a franchi la première étape en vue de son approbation à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a expliqué qu'un tel redécoupage visait à s'attaquer aux disparités territoriales et à améliorer la présence de l'État et les services publics. L'opposition a affirmé que la priorité devait être donnée à l'organisation d'élections locales. En avril, le Gouvernement et le principal parti d'opposition, União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), ont présenté à l'Assemblée nationale des projets de loi concurrents sur l'institutionnalisation des autorités locales. Les deux



textes ont franchi la première étape en vue de leur approbation à l'Assemblée nationale, le projet de loi présenté par l'UNITA le 23 mai et celui présenté par le Gouvernement le 24 mai. Au niveau régional, dans le cadre du processus de Luanda, le Président de la République d'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, a poursuivi les échanges en faveur de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

4. Au Burundi, le 8 décembre, la Cour suprême a déclaré l'ancien premier ministre, Alain Guillaume Bunyoni, coupable, entre autres, de détention illégale d'armes et de conspiration dirigée contre le chef de l'État en vue de renverser le régime constitutionnel. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement à vie. Le 10 mars, les membres du bureau politique du principal parti d'opposition, le Conseil national pour la liberté (CNL), ont destitué le fondateur et président du parti, Agathon Rwaswa, qu'ils ont notamment accusé d'avoir détourné des fonds du parti et de ne pas avoir respecté les instruments juridiques du parti. M. Rwaswa a été remplacé par Nestor Girukwishaka. Dans une lettre officielle datée du 18 mars et adressée au CNL, le Ministère burundais de l'intérieur a pris acte de la nomination de M. Girukwishaka comme président élu et représentant légal du CNL. Des personnes qui soutenaient M. Rwaswa ont accusé le Gouvernement d'avoir pesé sur ce changement à la tête du CNL et d'avoir tenté de déstabiliser le parti avant les élections de 2025.

5. Au cours de la période considérée, le groupe armé Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) a lancé des attaques dans le pays, comme précisé dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2024/278). À la suite de ces attaques, les autorités burundaises ont affirmé que le Rwanda soutenait le groupe armé, une allégation que le Rwanda a rejetée. Les tensions entre les deux pays se sont intensifiées et, le 12 janvier, le Burundi a fermé sa frontière terrestre avec le Rwanda.

6. Au Cameroun, le Gouvernement a continué de mettre en œuvre les recommandations du Grand dialogue national de 2019, bien que les violences aient continué dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En janvier, dans la perspective de l'élection présidentielle prévue en 2025, deux coalitions de l'opposition ont été créées : Alliance politique pour le changement et Alliance pour une transition politique. Le 13 mars, le Gouvernement a déclaré qu'aucune des deux coalitions ne remplissait les critères juridiques qui leur permettraient d'être reconnues comme parti politique et qu'il était interdit à ces mouvements clandestins de mener des activités politiques. Des militants et des membres de l'opposition ont déclaré que cette décision violait les droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion pacifique et de participation politique. Le 22 mars, à l'ouverture de la session ordinaire du Parlement, Marcel Niat Njifenji et Cavayé Yéguié Djibril, du Rassemblement démocratique du peuple camerounais, le parti au pouvoir, ont été réélus sans opposition, Président du Sénat pour le premier et Président de l'Assemblée nationale pour le second.

7. Au Tchad, la transition politique s'est poursuivie : une nouvelle constitution a été adoptée et promulguée, une nouvelle agence nationale de gestion des élections et un nouveau conseil constitutionnel permanents ont été instaurés, et l'élection présidentielle a eu lieu. Le 17 décembre, un référendum constitutionnel a été organisé et, le 24 décembre, la Commission nationale chargée de l'organisation du référendum constitutionnel a annoncé que la nouvelle Constitution avait été approuvée, avec 86 % des suffrages exprimés et un taux de participation de 63,75 % au référendum. Plusieurs coalitions de l'opposition et groupes de la société civile ont contesté ces chiffres. Le 29 décembre, la nouvelle Constitution a été promulguée. Le 1<sup>er</sup> janvier, le Président de transition de la République du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, a

nommé une figure de proue de l'opposition, Succès Masra, Premier Ministre de transition. Conformément à la nouvelle Constitution, un Conseil constitutionnel et l'Agence nationale de gestion des élections, un organe permanent chargé de l'administration des élections ont été créés. Le 27 février, l'Agence a annoncé le calendrier électoral pour l'élection présidentielle.

8. Des difficultés politiques et des problèmes de sécurité ont surgi le 28 février, lorsqu'une fusillade a éclaté à N'Djamena. Des membres du Parti socialiste sans frontières (PSF), dirigé par Yaya Dillo Djérou Bétchi, opposant politique remarqué, y auraient pris part. Les échanges de tirs ont eu lieu après que l'Agence nationale de sécurité de l'État a arrêté le secrétaire chargé des finances au motif que ce dernier serait impliqué dans une tentative d'assassinat du Président de la Cour suprême. Par la suite, des membres du PSF ont été accusés d'avoir attaqué les locaux de l'Agence nationale de sécurité de l'État pour libérer leur collègue. Des échanges de tirs avec les forces de sécurité ont ensuite eu lieu et se sont poursuivis dans les locaux du PSF, où M. Dillo et ses partisans s'étaient réfugiés afin de ne pas être capturés. Le 29 février, le Gouvernement de transition a annoncé que M. Dillo était mort dans les locaux du siège de son parti. Plusieurs membres de l'opposition ont déclaré qu'il s'agissait d'une exécution extrajudiciaire.

9. Le 29 février, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de N'Djamena a annoncé l'arrestation de 26 personnes et l'ouverture d'une enquête sur les faits survenus les 27 et 28 février. Le 1<sup>er</sup> mars, les forces de sécurité ont démoli le siège du PSF et auraient pourchassé plusieurs membres du PSF, d'après ces derniers. Le 4 mars, le Premier Ministre de transition, M. Masra, a annoncé que le Gouvernement de transition comptait ouvrir une enquête sur ces faits, conformément aux normes et règles internationales. Le 13 mars, les autorités de transition ont annoncé la dissolution du PSF.

10. Le 2 mars, le Président de transition de la République du Tchad a officiellement accepté d'être investi candidat à l'élection présidentielle par la Coalition pour un Tchad uni, une nouvelle plateforme créée par l'ancien parti au pouvoir et regroupant la grande majorité des partis politiques officiellement enregistrés au Tchad. Le 10 mars, le Premier Ministre de transition, M. Masra, a lui aussi déclaré qu'il était candidat à l'élection présidentielle. Le 24 mars, le Conseil constitutionnel a validé 10 des 20 candidatures à la présidence, notamment celles du Président de transition, du Premier Ministre de transition, de l'ancien Premier Ministre de transition, Albert Pahimi Padacké ainsi que celle d'une femme, Lydie Beassemda, du Parti pour la démocratie et l'indépendance intégrales. Le même jour, une coalition de partis d'opposition et d'organisations de la société civile, Wakit Tamma, a annoncé qu'elle boycotterait l'élection. Le 27 mars, lors d'une conférence de presse conjointe, les personnes dont la candidature n'avait pas été validée par le Conseil constitutionnel ont exigé « la reprise du processus électoral pour garantir un minimum de crédibilité ». La campagne électorale s'est déroulée du 14 avril au 4 mai. Certains observateurs nationaux et internationaux, telles l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ont été accrédités.

11. Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 6 mai dans un calme relatif. Le 9 mai, l'Agence nationale de gestion des élections a annoncé les résultats provisoires : l'élection a été remportée par M. Déby Itno (61 % des voix), suivi de M. Masra, (18,5 % des voix). Avant l'annonce des résultats, dans les médias sociaux, M. Masra a contesté les résultats qui allaient être proclamés et a demandé à ses partisans de manifester pacifiquement et aux forces de l'ordre et aux forces armées de refuser d'obéir à des ordres illégaux. À l'annonce des résultats provisoires, les forces de sécurité et de défense ont été déployées dans l'ensemble de la capitale. D'après ce

qui a été rapporté, au cours des nombreux tirs de joie qui ont suivi la publication des résultats, au moins 10 personnes ont été tuées ou blessées. La plupart des candidats ont accepté les résultats et ont félicité le Président sortant, mais, le 12 mai, M. Masra a annoncé que son parti avait déposé un recours devant le Conseil constitutionnel pour contester les résultats provisoires. M. Pahimi Padacké, qui était arrivé troisième (16,9 % des voix) et avait déjà félicité le Président sortant, a également déposé une plainte auprès du Conseil constitutionnel pour demander l'annulation des résultats obtenus dans certaines provinces. Le 16 mai, le Conseil constitutionnel a rejeté ces recours et confirmé les résultats, des ajustements mineurs ayant été apportés. L'investiture de M. Déby Itno à la présidence a eu lieu le 24 mai.

12. En République du Congo, les querelles de pouvoir ont continué au sein des principaux partis d'opposition. Dans son message du Nouvel An, le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, a déclaré 2024 « Année de la jeunesse ». Il s'est dit conscient que le chômage des jeunes était une préoccupation majeure et a proposé des stratégies axées sur l'éducation, la formation et la création d'emplois.

13. En Guinée équatoriale, le 10 janvier, le Vice-Président, Teodoro Nguema Obiang Mangue, a annoncé des plans visant à faire passer les effectifs de l'armée d'environ 3 500 à plus de 100 000 soldats d'ici à 2034 et expliqué que cela était nécessaire pour protéger la population et prévenir toute tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement. Le 21 mars, il a demandé aux entreprises publiques de soumettre des rapports financiers pour l'exercice 2023 et a chargé la Première Ministre, Manuela Roka Botey, de mettre en place un système d'autorisation de voyager pour les dirigeants de ces entreprises car, selon lui, il fallait s'attaquer au problème des irrégularités liées aux frais de voyage. Le 14 mai, par un arrêté du Ministère de la défense, les forces armées ont été mises en état d'alerte maximale et toutes les frontières ont été fermées. Aucune explication n'a été donnée.

14. Au Gabon, les autorités de la transition ont fait avancer la transition politique, conformément au calendrier établi. Le 17 janvier, le Gouvernement de la transition a été remanié. Il est à noter qu'un candidat de l'opposition à l'élection présidentielle de 2023, Alexandre Barro Chambrier, a été nommé Vice-Premier Ministre et Ministre de la planification et de la prospective. Les ministres délégués à la défense et à l'intérieur ont été promus Ministre de la défense et Ministre de l'intérieur et de la sécurité, des postes précédemment occupés par le Président de la transition, Brice Clotaire Oligui Nguema. Le 9 février, lors d'une session parlementaire extraordinaire, la Charte de la transition a été modifiée et les fonctions de ministre délégué(e) à la présidence chargé(e) de la défense et de la sécurité supprimées. Le 7 mars, l'ancien parti au pouvoir, le Parti démocratique gabonais, a annoncé que l'ancien président Ali Bongo Ondimba et sa mère en avaient été exclus. Les autorités de la transition ont annoncé qu'à compter du 2 mai, la durée du couvre-feu instauré depuis la prise de pouvoir par les militaires le 30 août 2023 avait été ramenée à trois heures.

15. Du 2 au 30 avril, un dialogue national inclusif s'est tenu à Libreville. Il a été présidé par l'archevêque de Libreville et 600 personnes, dont 125 femmes, représentant diverses composantes de la société, y ont participé. Le 30 avril, un rapport final dans lequel figurent les recommandations des 12 sous-commissions a été remis au Président de la transition. Il a notamment été recommandé ce qui suit : maintenir la durée de la transition à 24 mois et la prolonger d'un an si nécessaire ; suspendre tous les partis politiques en attendant la mise en place des nouvelles règles régissant la création et le maintien des partis politiques ; renforcer la souveraineté nationale, mettre en place une politique d'immigration stricte et des conditions restrictives d'obtention de la nationalité. Tout au long du mois de mars, plusieurs

partis politiques et organisations de la société civile ont exprimé leur inquiétude quant au format du dialogue et ont demandé son report.

16. À la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui s'est tenue à Malabo le 9 mars, les dirigeants des États de l'Afrique centrale ont rétabli le statut de membre à part entière de la CEEAC du Gabon et ont annulé la décision qu'ils avaient prise de transférer temporairement le siège de la CEEAC de Libreville à Malabo.

17. Au Rwanda, le 9 mars, le Front patriotique rwandais, parti au pouvoir, a apporté son soutien au Président de la République du Rwanda, Paul Kagame, comme candidat à l'élection présidentielle devant avoir lieu en juillet 2024. Le 13 mars, la Haute Cour de Kigali a déclaré que la chef de l'opposition, Victoire Ingabire, ne pouvait pas participer à l'élection car elle avait été précédemment condamnée pour « terrorisme et négation du génocide ». Le 7 avril, le Rwanda a commémoré le trentième anniversaire du génocide des Tutsis.

18. Sao Tomé-et-Principe a continué de mettre en œuvre les recommandations proposées par l'ONU concernant la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité dans le pays. Le 25 novembre 2023, le Gouvernement santoméen a commencé à mettre en place un tribunal militaire appelé à connaître d'affaires pénales et de cas et d'allégations de violations des droits humains impliquant le personnel militaire, notamment dans le contexte de la tentative présumée de coup d'État du 25 novembre 2022. Cependant, faute de ressources suffisantes et du fait que les juges nommés ne sont pas spécialisés dans la justice militaire, le tribunal n'est pas opérationnel. La première phase d'approbation de neuf mesures législatives visant à moderniser le cadre judiciaire a été franchie à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a entrepris de numériser le système judiciaire et de faire modifier des textes législatifs de façon à lutter contre la violence fondée sur le genre et à accélérer l'examen des affaires relatives à des infractions à caractère sexuel. Le pays a également entrepris de créer une commission nationale des droits humains et a ratifié la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, la Convention relative au statut des apatrides, la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

19. Le 8 janvier, le Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, Carlos Manuel Vila Nova, a élargi le Gouvernement, qui compte 13 ministres au total après la nomination de trois nouveaux ministres, dont cinq femmes (soit 38 % des postes ministériels). La représentation des femmes est donc légèrement inférieure au seuil de 40 % exigé dans la loi relative à la parité de novembre 2022.

### **Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité**

20. Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun, des groupes séparatistes ont continué de se livrer à la violence armée. Dans les médias sociaux, une figure de proue de la diaspora a, entre le 29 et le 31 janvier, demandé que l'ONU ne puisse plus avoir accès à ces régions et déclaré que son groupe séparatiste coupait les liens avec l'Organisation car celle-ci n'aurait pas fait suffisamment d'efforts pour trouver une solution politique à la crise. Le 29 janvier, des combattants séparatistes ont attaqué le quartier de Molyko à Buea, dans le Sud-Ouest du pays, afin d'y faire respecter leur ordre de « ville morte ». Cette attaque aurait fait des victimes et de nombreux biens privés et publics auraient été endommagés.

21. Le 11 février, des groupes séparatistes ont tenté de perturber les activités organisées à l'occasion de la Fête de la jeunesse dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest

du Cameroun en y imposant des « confinements » par la force. À Nkambe, dans le Nord-Ouest, lors d'une cérémonie organisée par les autorités à cette occasion, une explosion a entraîné la mort d'une fille âgée de 15 ans et fait 80 blessés environ, des élèves pour la plupart d'après ce qui a été rapporté. Le 16 février, deux personnes ont été tuées lors d'échanges de tirs entre des combattants séparatistes et les forces de sécurité à Mbonge, dans le Sud-Ouest. Le 21 février, un adolescent a été tué lorsque des combattants séparatistes et les forces de sécurité ont échangé des tirs dans la même région. Selon les autorités, les combattants séparatistes seraient responsables de 15 enlèvements depuis le début de l'année 2024. Le 22 février, un incendie s'est déclaré sur le marché principal de Bamenda, dans le Nord-Ouest ; 30 personnes ont été blessées, plus de 300 commerces ont été détruits et les pertes financières occasionnées étaient considérables. Les « forces de défense de l'Ambazonie », un groupe séparatiste, ont déclaré avoir déclenché l'incendie pour perturber les activités commerciales. Le 23 mars, le deuxième adjoint au maire de Babessi, dans le Nord-Ouest, a été tué. Plusieurs groupes séparatistes ont revendiqué l'assassinat dans les réseaux sociaux.

22. Les forces de sécurité et de défense ont poursuivi leurs opérations dans les deux régions. Le 11 janvier, à un poste de contrôle de la circulation à Mamfe, dans le Sud-Ouest, un agent des douanes a ouvert le feu sur un véhicule de transport commercial en transit. Une femme a été tuée par une balle perdue. Le 20 janvier, les forces de sécurité sont entrées dans un établissement de santé à Mbingo, dans le Nord-Ouest, et ont arrêté le commandant d'un groupe armé qui avait été blessé par balle lors d'un affrontement avec les forces gouvernementales. Le corps du commandant a été retrouvé par la suite sur la place du marché de Guzang et a été enterré quelques jours plus tard. Le 11 avril, les forces gouvernementales auraient mené une opération de sécurité contre des combattants de groupes armés dans un village à Kumbo, dans la région du Nord-Ouest ; quatre combattants auraient été tués lors des échanges de tirs.

#### *Boko Haram/crise dans la région du bassin du lac Tchad*

23. Au Cameroun, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 30 avril 2024, l'Organisation des Nations Unies a confirmé et signalé 232 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 127 civils, contre 135 atteintes ayant fait 40 victimes civiles durant la même période en 2023. Au Tchad, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 30 avril 2024, l'ONU a confirmé et signalé 66 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 57 civils, contre 23 atteintes ayant fait 30 victimes civiles durant la même période en 2023. La « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) a continué d'utiliser de plus en plus des engins explosifs improvisés. En janvier et février, 11 soldats et 7 civils, dont 4 femmes, soit 18 personnes au total, ont été tuées par des engins explosifs improvisés dans le bassin du lac Tchad ; sept autres personnes ont été blessées. Le 1<sup>er</sup> janvier, l'ISWAP aurait tué quatre personnes et en aurait enlevé 19 lors de deux attaques distinctes dirigées contre des chrétiens qui célébraient le réveillon du Nouvel An à Fotokol, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

24. La Force multinationale mixte a poursuivi ses opérations militaires dans la province du Lac (Tchad) et dans l'État de Borno (Nigéria). Des membres de groupes affiliés à Boko Haram et de groupes dissidents se sont rendus et des armes et munitions ont été saisies. Des frappes aériennes menées par l'armée de l'air tchadienne ont visé des bastions des groupes armés le long de la rive sud du lac Tchad, près de la frontière entre le Tchad, le Cameroun et le Nigéria. À Soueram, dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun, les forces de défense et de sécurité camerounaises ont tué des membres de groupes affiliés à Boko Haram et de groupes dissidents et saisi une grande quantité de munitions. Ces opérations n'ont pas empêché ces groupes de continuer de lancer des attaques dans l'Extrême-Nord. Le



3 janvier, des éléments de groupes armés auraient enlevé trois enfants âgés de 12 à 13 ans et pillé de la nourriture et du bétail lors d'une incursion à Zamga, dans le département du Mayo-Tsanaga. Le 6 janvier, des éléments de groupes armés auraient tué et blessé des civils, dont trois femmes, lors d'une attaque à Kangaleri dans le département du Mayo-Sava.

#### *Armée de résistance du Seigneur*

25. Le 28 février, un groupe soupçonné d'appartenir à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a attaqué trois communautés dans la province du Bas-Uélé, en République démocratique du Congo. Il a pillé et incendié un centre de santé communautaire, des commerces et des habitations, et a enlevé 34 personnes, dont 24 enfants. Le groupe était apparemment composé d'une quinzaine d'hommes en tenue militaire qui portaient des armes automatiques. Dans la nuit du 4 mars, le même groupe a attaqué deux autres communautés et a enlevé quatre garçons, une fille et un jeune homme. Au 5 mars, 30 enfants, dont 19 garçons et 11 filles âgés de 10 à 18 ans, étaient toujours retenus captifs.

#### *Sécurité maritime dans le golfe de Guinée*

26. Au cours de la période considérée, trois atteintes à la sécurité maritime ont été signalées dans le golfe de Guinée relevant de la zone de la CEEAC. Selon le Bureau maritime international, le 1<sup>er</sup> janvier, au sud de l'île de Bioko (Guinée équatoriale), six hommes armés non identifiés sont montés à bord d'un pétrolier battant pavillon des Tuvalu. Ils ont ouvert le feu et ont enlevé 9 des 23 membres de l'équipage. Les personnes enlevées ont été libérées sans incident dans la nuit du 29 au 30 janvier. En Angola, le 3 janvier, trois personnes non identifiées sont montées à bord du navire de lutte anti-incendie au mouillage à Luanda, ont pillé du matériel et se sont enfuies. Le 14 janvier, des voleurs sont montés à bord d'un navire de ravitaillement offshore au mouillage à Soyo (Angola), ont volé du matériel et se sont enfuis.

#### *Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité régionale, y compris les relations entre agriculteurs et éleveurs en Afrique centrale*

27. Au Tchad, fin mars, au moins 23 personnes ont été tuées lors d'affrontements entre éleveurs et agriculteurs dans la région du Moyen-Chari, dans le sud du pays. Lors de ces affrontements, qui ont duré plusieurs jours, 9 éleveurs et 14 agriculteurs ont été tués, dont quatre femmes et deux enfants. Dans l'est du pays, un conflit intercommunautaire portant sur le partage des terres et de l'eau a fait 42 morts à Djourf-Al-Ahmar, dans la province du Ouaddaï, fin mars.

28. Le 9 décembre, la République du Congo, la France et l'Union européenne ont signé un accord de partenariat historique visant à préserver les forêts congolaises. L'accord prévoit une aide initiale de 50 millions de dollars à la République du Congo et s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large visant à récompenser les pays ayant un large couvert forestier et un taux de déforestation très faible.

## **B. Évolution sur le plan humanitaire**

29. La violence armée, les violences intercommunautaires, l'insécurité alimentaire et les déplacements forcés, ainsi que les risques naturels exacerbés par les changements climatiques, ont continué de déterminer les besoins humanitaires en Afrique centrale.

30. Entre la mi-novembre 2023 et janvier 2024, la République démocratique du Congo et la République du Congo ont connu des pluies diluviennes sans précédent, qui ont fait sortir le fleuve Congo de son lit et entraîné les inondations les plus graves depuis 1961. Les précipitations et les inondations ont touché 2,19 millions de personnes en République démocratique du Congo, dont environ 1,12 million de femmes et de filles. Elles ont fait de nombreuses victimes, détruit 100 000 habitations, quelque 270 centres de santé et 1 530 écoles, et endommagé 1,6 million d'hectares de terres agricoles. En République du Congo, elles auraient entraîné la mort de 18 personnes, mis plus de 525 455 personnes dans le besoin, dont environ 268 980 femmes et filles, et touché 1,8 million de personnes. De plus, 43 980 enfants n'ont pas été scolarisés, ce qui a conduit le Gouvernement à déclarer l'état d'urgence. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué au total 3,6 millions de dollars et le Gouvernement 4 millions de dollars en vue de faire face à cette situation d'urgence.

31. Le Burundi et le Rwanda ont également été touchés par de fortes précipitations et des inondations. Au Burundi, les fortes pluies survenues depuis février ont entraîné des inondations, des glissements de terrain, des crues qui ont fait sortir des rivières de leur lit et la montée des eaux du lac Tanganyika. Environ 306 000 personnes ont été touchées, soit deux fois plus que le nombre de personnes touchées durant la même période en 2023. Au 22 mai, 29 personnes avaient été tuées, 175 blessées et 47 000 environ déplacées. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué un montant total de 2,5 millions de dollars pour faire face à cette situation d'urgence. Au Rwanda, les fortes pluies et les inondations avaient fait 14 morts et 27 blessés au 2 mai. Des routes, des ponts et 120 habitations environ ont été endommagées. Des rizières et des bananeraies auraient également été abîmées.

32. Dans le sud de l'Angola, l'insécurité alimentaire a persisté car cinq cycles de sécheresse se sont succédé. La sécheresse, une des pires des 40 dernières années, a également eu des effets négatifs sur les revenus et les moyens de subsistance des ménages. Au 31 mars, l'Angola accueillait 25 250 réfugiés et quelque 30 280 demandeurs d'asile.

33. Au 31 mars, le Burundi accueillait quelque 88 600 réfugiés et demandeurs d'asile et comptait 79 915 personnes déplacées à l'intérieur du pays. La République du Congo accueillait 80 375 réfugiés et demandeurs d'asile au 31 mars.

34. Au Cameroun, près de 2,9 millions de personnes, dont 21 % de la population de la région de l'Extrême-Nord, ont été confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, principalement en raison de la crise du bassin du lac Tchad et des chocs climatiques. Au 30 avril, le pays comptait environ 1 million de personnes déplacées, et accueillait plus de 477 715 réfugiés, dont 357 731 en provenance de la République centrafricaine, et quelque 10 690 demandeurs d'asile. Plus de 583 110 personnes déplacées et 459 600 personnes rapatriées se trouvaient dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au 30 avril. Le plan d'aide humanitaire 2023, pour lequel des ressources d'un montant de 407 millions de dollars étaient nécessaires, n'a été financé qu'à hauteur de 35 %. En 2023, les partenaires humanitaires ont aidé 1,2 million de personnes. On estime que 3,4 millions de personnes au Cameroun auront besoin d'une aide humanitaire et de protection en 2024. Le plan d'aide humanitaire 2024, pour lequel des ressources d'un montant de 371,4 millions de dollars sont nécessaires et qui cible 2,3 millions de personnes parmi les plus vulnérables, était financé à hauteur de 16 % au 23 mai. Plusieurs obstacles ont continué d'entraver l'action menée pour répondre aux besoins des femmes et des filles exposées à la violence fondée sur le genre dans les zones touchées par les crises et défendre leurs droits.

35. Au Tchad, 2,4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, et 3,3 millions d'autres, dont 500 000 enfants de moins de 5 ans,



devraient l'être pendant la période de soudure en 2024. Le 15 février, le Gouvernement tchadien a déclaré une situation d'urgence alimentaire et nutritionnelle après que les récoltes ont été mauvaises en 2023. La crise au Soudan a aggravé les problèmes existants dans l'est du Tchad : sur les 2,9 millions de personnes vivant dans les provinces du Ouaddaï, du Wadi Fira et du Sila, 2 millions environ ont besoin d'une aide humanitaire. Au 10 mai, le Tchad comptait quelque 245 620 personnes déplacées et accueillait 1,24 million de réfugiés, dont 1,7 million en provenance du Soudan. Selon les estimations, 6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Le plan de réponse humanitaire 2024, pour lequel des ressources d'un montant de 1,1 milliard de dollars sont nécessaires afin d'aider 4,6 millions de personnes, n'était financé qu'à hauteur de 7,9 % au 15 mai. Le montant total des ressources nécessaires est supérieur de 23 % au montant requis en 2023.

36. Au 30 avril, le Rwanda accueillait quelque 135 400 réfugiés et demandeurs d'asile, la grande majorité d'entre eux venant du Burundi et de la République démocratique du Congo.

### **Crise dans la région du bassin du lac Tchad**

37. Au 30 avril, au Cameroun, la région de l'Extrême-Nord comptait quelque 453 660 personnes déplacées et 200 000 rapatriés et accueillait 121 000 réfugiés et, au Tchad, la province du Lac comptait quelque 219 390 personnes déplacées et 23 000 rapatriés du Nigéria et accueillait 21 500 réfugiés.

## **C. Évolution de la situation relative aux droits humains**

38. La situation des droits humains dans la sous-région fait apparaître les obstacles structurels qui continuent de rendre difficiles le respect de l'état de droit et la protection des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels dans divers pays.

39. Au Cameroun, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, les groupes séparatistes armés auraient continué de commettre des atteintes graves aux droits humains des civils, notamment des meurtres, des enlèvements et des actes d'extorsion visant à financer leurs activités. Des cas présumés de violations des droits humains commises par les forces armées ont également été signalés. Les « villes mortes » imposées par les groupes séparatistes armés ont restreint la liberté de circulation et entravé l'accès aux services essentiels. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 246 354 enfants n'avaient pas pu aller à l'école depuis le début de l'année scolaire 2023/2024 dans ces deux régions du fait de l'insécurité. Environ 2 875 écoles sur les 6 970 recensées dans ces régions sont restées fermées depuis septembre 2023, principalement en raison des activités des groupes séparatistes armés. Dans l'ensemble, on estime à 500 000 le nombre d'enfants non scolarisés en raison des violences dirigées contre les enseignants, les élèves et les établissements d'enseignement. Les mesures prises par le Gouvernement, notamment la fermeture des écoles communautaires ne respectant pas les critères nationaux requis en matière d'éducation, ont aggravé la situation, car ces écoles offraient une solution de remplacement dans certaines communautés. Dans la région de l'Extrême-Nord, les groupes affiliés à Boko Haram et les groupes dissidents ont continué de porter atteinte aux droits humains des populations civiles.

40. Au Tchad, le 10 janvier, la Cour suprême a décidé que le mandat de 8 des 11 commissaires de la Commission nationale des droits de l'homme prendrait fin le 12 février. De ce fait, Mahamat Nour Ibedou, qui avait dirigé la principale enquête sur les manifestations meurtrières du 20 octobre 2022, a été remplacé à la présidence de la Commission.

41. Au Gabon, le 11 décembre, huit membres de deux syndicats du personnel des secteurs de l'électricité et de l'eau ont été arrêtés par les services de renseignement à l'annonce d'une grève. Les membres du syndicat et les organisations de la société civile ont affirmé que ces arrestations étaient une tentative d'intimidation. Les syndicalistes ont été libérés trois jours plus tard, le crâne rasé. Le 16 mars, le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a achevé une visite d'une semaine au Gabon, et déclaré que la surpopulation carcérale et l'impunité des auteurs d'actes de torture demeuraient préoccupantes. Le 20 mars, le Gouvernement de la transition a pris note des recommandations du Sous-Comité. Au cours de cette visite, l'ancien Président, M. Bongo Ondimba a annoncé que sa famille avait l'intention de demander que le Groupe de travail sur la détention arbitraire rende un avis sur le caractère arbitraire de la détention. Le 14 mai, les avocats de la famille Bongo ont annoncé que l'ancien Président et ses deux plus jeunes fils avaient entamé une grève de la faim pour protester contre cette « séquestration » et les actes de torture qu'ils auraient subis.

42. Le 1<sup>er</sup> mars, la Guinée équatoriale a émis un mandat d'arrêt international contre un ancien président de la Cour suprême qui s'était réfugié en Europe en 2020 après avoir été accusé d'avoir orchestré une tentative de déstabilisation du pays et qui faisait l'objet d'accusations allant de la corruption à l'abus de pouvoir. Le 8 avril, l'Audience nationale espagnole a suspendu la décision rendue par un juge espagnol de transférer la compétence à la Guinée équatoriale dans l'affaire contre Carmelo Ovono Obiang, fils du Président de la République de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. M. Ovono Obiang et d'autres hauts responsables auraient fait enlever et torturer quatre membres de l'opposition, y compris deux de nationalité espagnole, dont l'un est décédé en janvier 2023 alors qu'il était sous la garde de l'État équato-guinéen. Cette décision a accentué les tensions entre l'Espagne et la Guinée équatoriale, qui a rappelé son ambassadeur à Madrid.

#### **D. Évolution de la situation socioéconomique**

43. La croissance en Afrique centrale devait ralentir et passer de 3,8 % en 2023 à 3,5 % en 2024. Dans l'espace de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'économie devrait continuer de croître, une croissance soutenue par les prix avantageux des hydrocarbures et renforcée de ce fait sa position extérieure. Bien que les pressions inflationnistes dans le monde se soient quelque peu atténuées, elles sont restées fortes et, associées au resserrement continu des conditions de financement, pourraient freiner la croissance économique dans la sous-région, qui reste en outre aux prises avec les répercussions des crises mondiales et régionales. Ainsi le prix des carburants a augmenté dans certains pays et les gouvernements ont dû supprimer des subventions, ce qui a provoqué le mécontentement des populations.

44. En décembre, le Gouvernement a annoncé que l'Angola se retirait de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole en raison d'un décalage avec les intérêts nationaux du pays. Le 7 mars, le Gouvernement angolais a annoncé que l'exonération qui avait été accordée aux opérateurs de transports publics concernant la suppression d'une subvention à l'essence prendrait fin le 30 avril, afin, entre autres, d'assurer sa viabilité budgétaire. La suppression progressive des subventions aux carburants, à partir de juin 2023, a fait que le prix de l'essence a doublé. Le 22 avril, le Gouvernement a annoncé la suppression des subventions au diesel, dont les prix ont de ce fait augmenté de 48 %. Le 9 mars, les trois principaux syndicats ont collectivement déclaré une grève générale nationale en trois phases pour réclamer une augmentation des salaires minimums. La première grève a eu lieu le 20 mars et la deuxième le 22 avril. Le 19 avril, le Président de la République d'Angola a signé un

décret portant augmentation de la rémunération dans la fonction publique à partir de juin.

45. Au Cameroun, le 2 février, le Gouvernement a augmenté de 15 % le prix des carburants afin de compenser les subventions aux carburants versées en 2023. Cette décision a été accompagnée de mesures visant à atténuer ses effets sur les ménages dans un contexte de possibles pressions inflationnistes, y compris une augmentation de 5 % du salaire minimum et de 20 % du traitement des fonctionnaires.

46. Au Tchad, le 13 février, le Gouvernement a annoncé une augmentation de 40 % des prix des carburants. Face à cette situation, la Fédération des syndicats a entamé une grève nationale le 17 février pour exiger l'annulation de la décision. D'autres syndicats se sont joints à la manifestation. Une coalition de partis d'opposition a demandé au Gouvernement de transition de revenir sur le décret relatif à la hausse des prix des carburants et menacé d'organiser des manifestations massives si leurs revendications restaient lettre morte. Le 25 février, une coalition de partis politiques et de groupes de la société civile a appelé à une opération « ville morte » pour protester contre le coût élevé de la vie et les problèmes de gouvernance au Tchad, mais cette opération n'a pas été mise en œuvre. Le 11 mars, le Gouvernement de transition a publié un circulaire portant gratuité de la consommation d'électricité des ménages à faible revenu et faible consommation jusqu'au 31 décembre 2024, malgré la pénurie récurrente d'électricité.

47. En Guinée équatoriale, la baisse de la production pétrolière et la croissance limitée du secteur non pétrolier, qui s'expliquent par des faiblesses structurelles intrinsèques, devraient entraîner une contraction de l'économie de 5,5 % en 2024 et l'économie devrait rester en récession à moyen terme d'après les prévisions du Fonds monétaire international. Le pays connaît d'importantes pénuries de carburant depuis la fin du mois de décembre.

48. À Sao Tomé-et-Principe, la loi de finances 2024, promulguée le 19 décembre, a entraîné une hausse de 15 % des prix des carburants, ce qui a suscité le mécontentement de plusieurs syndicats. Le 1<sup>er</sup> mars, un consortium de quatre syndicats du secteur de l'éducation a entamé une grève et plaidé pour que le salaire de base soit quadruplé. Le 8 avril, après qu'un accord a été trouvé avec le gouvernement, la grève a été suspendue pour 90 jours.

### **III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

#### **A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation**

##### **Burundi et Rwanda**

49. Dans un contexte de tensions accrues entre le Burundi et le Rwanda, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ont effectué une mission conjointe au Burundi les 12 et 13 février, où ils ont rencontré le Président, Evariste Ndayishimiye, et le Ministre des affaires étrangères, Albert Shingiro. Ils se sont dits préoccupés par l'escalade des tensions et ont confirmé que l'ONU était disposée à soutenir les efforts visant à y mettre fin et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Les autorités burundaises ont remercié le Représentant spécial et l'Envoyé spécial de leurs efforts et ont dit ne voir aucun inconvénient à ce que l'Organisation participe aux efforts visant à apaiser les tensions entre les deux pays.

50. Les 14 et 15 février, le Représentant spécial et l'Envoyé spécial se sont rendus à Kigali. Ils y ont rencontré le Secrétaire d'État chargé de la coopération régionale, le Ministre de la défense et le Secrétaire général des services nationaux de renseignement et de sécurité. Ils ont fait part de leur inquiétude face aux tensions qui s'étaient accentuées entre le Burundi et le Rwanda. Ils ont également réaffirmé que l'ONU était disposée à soutenir les efforts visant à résoudre cette crise. Les autorités rwandaises ont salué leurs efforts et ont demandé que l'ONU use de ses bons offices en vue d'ouvrir le dialogue avec les autorités burundaises.

### **Tchad**

51. Du 4 au 8 février, le Représentant spécial s'est rendu à N'Djamena où il a rencontré des représentants des autorités de transition, notamment l'ancien Premier Ministre de transition et le Premier Ministre alors en exercice (M. Pahimi Padacké et M. Masra), d'autres acteurs nationaux et des partenaires internationaux.

52. Les 11 et 12 mars, le Représentant spécial est retourné à N'Djamena. Cette visite a été convenue à la suite d'une rencontre entre le Représentant spécial et le Président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, en sa qualité de facilitateur de la CEEAC pour la transition au Tchad. Elle a été menée conjointement avec le Président de la Commission de la CEEAC et le Ministre du tourisme de la République Démocratique du Congo, en sa qualité d'Envoyé Spécial du facilitateur de la CEEAC. Elle visait à désamorcer les tensions politiques à la suite de la mort de la figure de l'opposition, M. Dillo, et à encourager les autorités de transition à rester inclusives et à veiller au respect des droits politiques et civils à l'approche de l'élection présidentielle.

53. Du 17 au 23 mars, le BRENUAC a participé à une mission de suivi de l'évaluation des besoins électoraux au Tchad menée par l'ONU. Les participants ont rencontré des représentants des institutions de transition, des partis politiques, de la société civile, y compris les groupes de femmes, et des partenaires internationaux, qui ont souligné que l'ONU devait continuer de soutenir la transition politique, notamment en aidant la société civile et en facilitant la sensibilisation des électeurs et le renforcement des capacités des organismes de gestion des élections.

54. Le 1<sup>er</sup> avril, le Représentant spécial et une délégation du Gouvernement nigérian ont entrepris une mission conjointe à N'Djamena. Ils ont rencontré le Président de transition pour parler du processus de transition. Les représentants nigériens ont transmis un message de paix et de soutien de la part du Président de la République fédérale du Nigeria.

### **Guinée équatoriale**

55. En marge de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, qui s'est tenue à Malabo le 9 mars, le Représentant spécial a rencontré le Ministre équato-guinéen des affaires étrangères et a abordé des problèmes soulevés par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment les retards pris, d'une part, dans le décaissement, par le Gouvernement, des fonds nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'appui de l'ONU et, d'autre part, dans la délivrance des visas aux membres du personnel. Le Ministre a assuré le Représentant spécial que le Gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour régler rapidement ces problèmes.

### **Gabon**

56. Le 30 janvier et le 19 mars, le Représentant spécial a rencontré le Ministre des affaires étrangères de la transition du Gabon pour parler de l'état d'avancement de la

transition politique, y compris le dialogue national et la création d'un groupe des amis du Gabon. Ils ont également discuté de l'appui apporté par l'ONU à la transition. Le Représentant spécial s'est dit préoccupé par le fait que les relations entre le Gabon et l'Angola s'étaient tendues depuis qu'il avait été proposé de transférer temporairement le siège de la CEEAC de Libreville à Malabo. Par exemple, le 17 janvier, les forces de sécurité gabonaises se seraient introduites dans la résidence du Président de la Commission de la CEEAC, un citoyen angolais.

57. Le 21 mars, le Représentant spécial a rencontré la Ministre de la réforme des institutions, responsable notamment de l'organisation technique du dialogue national, pour parler du dialogue et réaffirmer que l'ONU soutenait la transition politique et était prête à fournir une assistance technique pour les prochaines phases de la transition. Il a souligné qu'il fallait que les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables et les partis politiques prennent véritablement part au dialogue et que les préoccupations exprimées par la société civile et les entités politiques devaient être prises en compte.

58. Le 27 mars, le Représentant spécial a convoqué la réunion inaugurale du Groupe des Amis du Gabon, qui vise à établir des contacts avec les autorités de la transition, à accompagner la transition politique et à coordonner l'appui extérieur. Des représentantes et représentants d'organisations régionales et internationales, telles que la CEEAC, l'Union africaine, l'OIF et l'Union européenne, ainsi que des membres du corps diplomatique résidant au Gabon ont assisté à cette réunion.

### **Sao Tomé-et-Principe**

59. Le 15 janvier, le Représentant spécial a participé à une réunion de la Commission de consolidation de la paix tenue au niveau des ambassadeurs à New York et consacrée à la consolidation de la paix à Sao Tomé-et-Principe, aux côtés du Premier Ministre de Sao Tomé-et-Principe, Patrice Emery Trovoada. Il a affirmé qu'un solide appui international était nécessaire pour que le pays parvienne à une paix durable, notamment en renforçant les institutions du secteur de la justice et de la sécurité.

60. En marge de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, le Représentant spécial a rencontré le Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, M. Vila Nova, qui a remercié l'ONU d'avoir aidé à coordonner cette réunion de la Commission de consolidation de la paix et a réaffirmé qu'un appui était nécessaire en ce qui concerne la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité.

61. Du 13 au 15 mai, le Représentant spécial a accompagné le Président de la Commission de consolidation de la paix lors de sa visite à Sao Tomé-et-Principe, ainsi que la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Commissaire de la CEEAC aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, afin d'envisager des possibilités de renforcer les secteurs de la justice et de la sécurité. Cette délégation a rencontré le Président, M. Vila Nova, le Premier Ministre, M. Trovoada, et des représentantes et représentants du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et de la société civile.

## **B. Renforcer les capacités sous-régionales de prévention des conflits et de médiation**

### **Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'appui donné à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

62. Du 7 au 10 mars, le Représentant spécial a participé à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, à Malabo. Les dirigeants se sont penchés sur le processus d'intégration régionale et sur la réforme de la CEEAC. En marge de ce sommet, le Représentant spécial a tenu des réunions bilatérales avec le Président de Sao Tomé-et-Principe, le Président de la République démocratique du Congo, le Premier Ministre de transition du Tchad alors en exercice ainsi que les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Rwanda.

### **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

63. Entre le 4 et le 8 mars, les membres du bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont effectué une visite sur le terrain au Rwanda afin d'examiner des stratégies efficaces de désarmement, démobilisation et réintégration de groupes armés et de recueillir des données utiles sur des questions connexes telles que celles des réfugiés et des discours de haine.

### **Partenariats avec la société civile et appui aux réseaux de la société civile**

64. Le 31 janvier, lors d'une rencontre facilitée par le BRENUAC, des organisations de femmes gabonaises ont présenté leurs rapports sur la participation des femmes à la vie politique et proposé des stratégies pragmatiques pour la période de transition. Les principales recommandations étaient axées sur la poursuite de l'aide à la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

65. Les 29 et 30 mars, le BRENUAC a aidé des organisations gabonaises de la société civile dirigées par des femmes et jeunes à organiser un colloque sur la participation effective des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables au dialogue national. Dans une feuille de route établie dans ce cadre, il est recommandé de modifier la législation gabonaise relative aux associations, d'institutionnaliser la parité, pour aller plus loin que les lois en vigueur sur les quotas, et de tenir compte des groupes vulnérables dans toutes les politiques publiques.

66. Au Gabon toujours, le 8 décembre, le BRENUAC a facilité des discussions sur la participation des femmes à la vie politique pendant la période de transition et au-delà, à la demande du Réseau national des femmes députées. L'accent a été mis sur l'inclusion des femmes dans les processus politiques et les organes de décision.

67. En Guinée équatoriale, le BRENUAC a appuyé un projet mis en œuvre conjointement par le Bureau de la Coordinatrice résidente et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de renforcer les capacités de règlement des différends de 110 jeunes femmes et hommes, dont des membres de groupes marginalisés, et de 10 jeunes en situation de handicap. Cette formation a permis aux jeunes de repérer, gérer et désamorcer les tensions dans leur communauté, leur famille et sur leur lieu de travail, et a favorisé la participation réelle des femmes au règlement des conflits.

68. En Angola, le BRENUAC et le Bureau de la Coordinatrice résidente ont continué de faciliter la mise en œuvre d'une initiative sur la participation politique



des femmes menée par une organisation de la société civile. Quatre formations ont été organisées au niveau des provinces et une journée a été consacrée à la sensibilisation des hommes. L'initiative a abouti au lancement d'un plan d'action pour l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les partis politiques et les processus de gouvernance démocratique.

### **C. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région**

#### *Sécurité maritime dans le golfe de Guinée*

69. Du 5 au 7 décembre, le BRENUAC a participé à la réunion annuelle du Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, organisée à Dakar et coprésidée par l'Allemagne et la Côte d'Ivoire. Des parties prenantes de l'architecture de Yaoundé et des partenaires internationaux tels que des entités des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des organisations de la société civile y ont participé. En marge de cette réunion, le BRENUAC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont organisé une réunion avec des représentantes et représentants de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée afin d'examiner les activités prioritaires en 2024.

70. Le 18 avril, le Représentant spécial a participé à la quatrième réunion annuelle des hauts responsables du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, tenue à Abuja. Les participantes et participants ont approuvé l'évaluation de l'architecture de Yaoundé et la révision du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre (Code de conduite de Yaoundé), un processus soutenu par le BRENUAC et l'UNOWAS, en collaboration avec l'ONUDC.

#### **Climat, paix et sécurité**

71. Le 5 décembre, en marge de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Doubaï (Émirats arabes unis), le BRENUAC, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CEEAC, le Réseau des femmes africaines pour le développement durable et le Réseau des jeunes leaders pour la gestion durable des écosystèmes forestiers et humides d'Afrique Centrale ont organisé une manifestation parallèle sur la sécurité climatique en Afrique centrale. Les participantes et les participants ont mis l'accent sur les liens entre les changements climatiques, la perte de biodiversité, la transhumance, le développement, la paix et la sécurité dans la sous-région. L'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie régionale de la CEEAC sur la lutte contre les conflits induits par les changements climatiques et les progrès accomplis dans la promotion d'un développement résilient ont également été abordés.

72. Du 3 au 7 mars, un représentant du BRENUAC a participé en tant qu'intervenant principal à un atelier coorganisé au Caire par le Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, le Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix et l'OIF. Cet atelier visait à doter les participantes et participants des centres de formation de pays d'Afrique centrale des compétences nécessaires pour proposer une formation au niveau national sur les liens entre le climat, la paix et la sécurité.

73. Les 15 et 16 mars, le BRENUAC a participé à un atelier d'experts sur le climat, la paix, la sécurité dans les contextes de stabilisation au Sahel, axé sur le bassin du lac Tchad et la région du Liptako-Gourma, mené par le PNUD à Somone (Sénégal). Le Bureau a contribué à définir des moyens spécifiques de mettre l'action climatique au service de la consolidation de la paix et du renforcement de la sécurité dans la région.

74. Les 8 et 9 avril, le Représentant spécial a participé à un forum de partenariat de haut niveau du PNUD sur le climat, la paix, la sécurité et les contextes de stabilisation à New York axé sur le bassin du lac Tchad et la région du Liptako-Gourma. Dans sa déclaration, le Représentant spécial a souligné que l'Afrique centrale participait activement aux dialogues menés aux niveaux mondial, régional et national sur ces questions essentielles.

75. Les 4 et 5 mai, le Représentant spécial a participé au dialogue stratégique sur le climat, la paix et la sécurité tenu à Stockholm et organisé par le mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies, l'Académie Folke Bernadotte et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm. Les chefs de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales et les spécialistes du climat, de la paix et de la sécurité ont étudié la manière dont les entités des Nations Unies pourraient aider les gouvernements et régions par les effets des changements climatiques et répondre à leurs besoins en proposant des solutions globales, intégrées et pragmatiques. Dans son exposé, le Représentant spécial a invité les États et les donateurs à financer le programme concernant le climat, la paix et la sécurité en Afrique centrale, notamment dans le cadre des activités des conseillères et conseillers pour la sécurité climatique et a souligné qu'il était absolument essentiel de prévenir les conflits liés au climat pour parvenir à une stabilité à long terme.

#### **Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs**

76. Le 4 décembre 2023, le BRENUAC et l'UNOWAS ont organisé un atelier virtuel sur les relations entre agriculteurs et éleveurs. Les participantes et les participants ont mis en avant les meilleures pratiques, de lancer une communauté de praticiens d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale en ligne et de solliciter un appui concernant un protocole régional sur la transhumance que la CEEAC élabore. Parallèlement, le BRENUAC, l'UNOWAS et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ont achevé une étude sur les meilleures pratiques en matière de prévention et de règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

77. Le 24 janvier, le BRENUAC a participé à un débat virtuel, organisé par la France et le Gabon, qui facilitent le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, sur la transhumance transfrontalière, la survie des aires protégées, les ressources naturelles, les vies humaines, le développement, la sécurité et la paix. Il a souligné qu'il existait un lien entre les mouvements transfrontaliers de transhumance, les changements climatiques et la perte de biodiversité et proposé des stratégies visant à surmonter ces défis.

## **D. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région**

*Entités des Nations Unies : échanges, collaboration, coordination et initiatives conjointes*

78. Lors d'une réunion entre homologues tenue à Libreville les 8 et 9 février, le BRENUAC et l'UNOWAS ont abordé, entre autres, des questions liées au climat, à la paix et à la sécurité, à la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et à l'extrémisme violent dans le bassin du lac Tchad.

*Partenariats avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays et appui*

79. Le 15 février, le BRENUAC a organisé une réunion virtuelle avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les chefs de mission en Afrique centrale lors de laquelle ont été abordées la dynamique sous-régionale concernant la paix et la sécurité et les efforts nationaux de consolidation de la paix. Le Représentant spécial a donné un aperçu des activités de bons offices qu'il avait récemment menées et des principales difficultés auxquelles la sous-région était confrontée, notamment les problèmes économiques mondiaux qui avaient des effets sur la situation socioéconomique en Afrique centrale.

## **IV. Observations et recommandations**

80. Durant la période considérée, les problèmes de gouvernance multidimensionnels dans la sous-région, qui ont des effets sur le développement social, économique et politique ont continué d'attirer l'attention. Les tendances observées et les faits nouveaux survenus ont également montré que les gouvernements, les organisations régionales et la communauté internationale devaient œuvrer de concert pour s'attaquer à ces problèmes. Les réformes qui visent à renforcer les institutions démocratiques et la participation politique, à promouvoir la transparence et la responsabilité, à favoriser la diversification de l'économie et à s'attaquer aux causes profondes des conflits sont essentielles au développement durable et à la stabilité dans la sous-région.

81. Au Tchad, après les violences qui se sont produites les 27 et 28 février, il y avait lieu de se féliciter de la tenue de l'élection présidentielle, une étape clé dans le processus de transition. La perte tragique de plusieurs vies lors des tirs de joie qui ont suivi l'annonce des résultats provisoires du scrutin est regrettable. Le Président, Mahamat Déby Itno, et son gouvernement sont encouragés à poursuivre le dialogue avec les groupes armés qui se trouvent toujours à l'extérieur du pays et faciliter le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes nationales afin que la gouvernance soit plus inclusive après la transition, notamment en donnant suite aux recommandations formulées dans le cadre du dialogue national de 2022. Il est essentiel que les autorités publient un calendrier des élections législatives, sénatoriales et locales et à veiller à ce que ces élections soient inclusives, transparentes et crédibles car ces élections offrent une occasion importante de promouvoir la représentation, la démocratisation et une paix durable au Tchad.

82. Au Gabon, la transition avance conformément au calendrier établi par les autorités de la transition. Le pays se trouve à un tournant décisif et a la possibilité de mettre en place des institutions solides, de consolider la gouvernance démocratique et la participation politique et de renforcer la protection des droits humains. Les autorités de la transition et les parties prenantes gabonaises concernées sont

encouragées à faire en sorte que la transition soit inclusive et l'espace politique ouvert et à garantir le respect, la promotion et la protection des droits humains et la préservation de la cohésion sociale. L'ONU continuera, en collaboration avec la CEEAC et d'autres partenaires, de soutenir les autorités et le peuple gabonais en ce moment crucial.

83. Je félicite le facilitateur de la CEEAC pour le Tchad, le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi Tshilombo, qui a facilité le retour des opposants politiques au Tchad et aidé à ce que la transition soit inclusive. Je félicite également le facilitateur de la CEEAC pour le Gabon, le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, pour l'action qu'il a menée et qui a permis au pays de réintégrer la CEEAC.

84. Le conflit prolongé au Soudan a entraîné des déplacements massifs. Un grand nombre de personnes ont cherché refuge dans des pays voisins en Afrique centrale, en particulier au Tchad et en République centrafricaine. Ce nouvel afflux de réfugiés fait peser une lourde charge sur des communautés d'accueil déjà fragiles et pose de grands problèmes sur le plan humanitaire. J'exprime de nouveau ma gratitude au Tchad et à la République centrafricaine pour la solidarité dont ils font preuve en accueillant les personnes fuyant le conflit au Soudan. J'invite la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire fournie à ces réfugiés et aux communautés qui les accueillent et à intensifier les efforts visant à renforcer la résilience et à favoriser le développement.

85. Au Cameroun, la poursuite des violences dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest reste préoccupante. Ces violences auront des effets durables sur les enfants de ces régions qui sont privés de leur droit à l'éducation, en violation de la résolution [2601 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Je réaffirme qu'il importe que le Cameroun trouve une solution politique à la crise. Je réaffirme également que l'ONU est disposée à appuyer un tel processus. Je souligne que tous les acteurs doivent donner la priorité à la protection des civils dans les régions touchées, conformément au droit international, y compris le droit international des droits humains et le droit international humanitaire.

86. La situation dans le bassin du lac Tchad demeure également préoccupante. Même s'ils sont très affaiblis, les groupes extrémistes violents continuent de représenter une menace et utilisent de plus en plus des engins explosifs improvisés, qui mettent en danger les civils et les forces de sécurité. Je demande instamment aux partenaires internationaux de continuer de soutenir la Force multinationale mixte et la Stratégie régionale révisée en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, en cours d'élaboration.

87. Le BRENUAC continuera de resserrer son partenariat avec la CEEAC en vue de prévenir les conflits et de maintenir la paix en Afrique centrale, de renforcer la gouvernance nationale et régionale, de favoriser le développement durable, de s'attaquer aux problèmes de sécurité transfrontalière et de promouvoir la participation effective des femmes, des jeunes et de la société civile aux activités d'alerte rapide ainsi qu'à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Il continuera également de faciliter la mise en œuvre effective de la réforme de la CEEAC.

88. La fragilité persistante de la paix et de la sécurité en Afrique centrale exige un appui continu de l'ONU, en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation et de la consolidation et du raffermissement de la paix. Par conséquent, je recommande que le mandat du BRENUAC soit prorogé pour une nouvelle période de trois ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2027. Je remercie les pays de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du

bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je remercie également le Gabon de son hospitalité envers le Bureau régional et du soutien qu'il lui apporte.

89. Je tiens enfin à remercier mon Représentant spécial, Abdou A Barry, et les membres du personnel du BRENUAC pour leur appui constant à l'action régionale et aux initiatives en faveur de la paix en Afrique centrale.

---